

PROGRAMME DES FORMATIONS DOUANE

DES FORMATIONS SUR MESURE
PAR DES PROFESSIONNELS DU
MÉTIER DE LA DOUANE



ed
EDITIONS



La douane au quotidien :

OBJECTIFS

Formation destinée à vous donner une vue d'ensemble sur les techniques douanières, vous pourrez faire le point sur :

- 1- l'organisation et des missions de l'administration des douanes
- 2- les personnes habilitées à déclarer (type de représentation, procuration, garanties douanières, ROSA, TRIGO)
- 3- les modalités de dédouanement d'une marchandise tant au regard du contenu de la déclaration en douane que du choix du régime douanier ou des modalités de dédouanement (delta, procédure de dédouanement)
- 4- les modalités relatives à la liquidation douanière

Public concerné

Responsables et opérateurs douaniers d'entreprises en PDD, déclarants en douane, commis en douane, agents de transit, employés Service Douane, Import-Export, service Logistique

Animée par

Christian MASSON

Ancien responsable national de l'activité douane d'un grand groupe de transit européen, il possède une longue pratique du métier de la douane sur le terrain. Titulaire de la capacité de commissionnaire de transport.

Programme

- **Contexte** : bases de la réglementation douanière nationale et communautaire, organisation et pouvoirs de l'administration des douanes.
- **Dédouanement** : définition, qui peut déclarer ?, modalités (caution/Trigo et procuration, déclaration en douane/delt@, procédure de dédouanement).
- **Éléments de la déclaration en douane** : Classement tarifaire, origine, valeur en douane
- **Régimes douaniers à l'importation et à l'exportation** : Régimes douaniers définitifs, Régimes douaniers économiques (entrepôts douaniers, perfectionnement, admission temporaire ...)
- **Evolution** : l'Opérateur Economique Agréé, le nouveau CDC, ICS.

Formation
Découverte



- ♦ Durée :
2 jours
- ♦ Horaires
9h00-17h00
- ♦ Coût : 890 € HT
Déjeuner inclus
- ♦ Référence :
N1CM2



La déclaration d'échanges de biens (DEB)

OBJECTIFS

Maîtriser les aspects déclaratifs liés à la circulation des biens entre les différents Etats membres de l'Union Européennes :

- Etablir correctement une déclaration d'échange des biens
- Assimiler les règles spécifiques à certaines opérations : travail à façon, opérations triangulaires, etc.

Public concerné

Services comptables, fiscaux et financiers, responsables service douane, responsables financiers.

Animée par

Benoît DERVAUX

Spécialiste en douane chez CONEX depuis 1991, il dirige un département spécialisé dans le domaine de l'audit, du conseil et de la prestation douanière.

Programme

- **Connaître les obligations générales** : contexte historique, terminologie, champs d'application, objectifs, période de référence, niveau d'obligation, aspects contentieux.
- **Etude approfondie des données** à fournir.
- **Opérations spécifiques** : régularisations commerciales, opérations triangulaires, travail à façon.
- **L'annulation et la déclaration des corrections.**

Formation
Découverte



- ♦ Durée :
1 jour
- ♦ Horaires
9h00-17h00
- ♦ Coût : 450 € HT
Déjeuner inclus
- ♦ Référence :
N1BD1



Les droits de douane

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS

Destinée à vous fournir une vision transversale sur les droits de douane, cette formation vous permettra d'appréhender :

- Les sources où trouver les droits de douane et la façon de les calculer
- D'assimiler les mécanismes de perception des droits de douane liée à la mise en libre pratique
- D'avoir une vue générale sur les divers mécanismes pouvant réduire ou suspendre la perception des droits de douane

Public concerné

- Responsable ou collaborateur des services douane, logistique, juristes, etc.
- Dirigeants et financiers souhaitant avoir une vue d'ensemble sur les droits de douane
- Commerciaux et acheteurs des sociétés travaillant sur les marchés internationaux
- Prestataires intervenant dans le domaine du commerce international

Animée par

Anne SIROP

Diplômée du DESS droit fiscal et douanier, Anne SIROP exerce depuis 9 ans dans le domaine de la douane. Ayant débuté sa carrière au sein du département douanes de Landwell & Associés cabinet d'avocats membre du réseau PricewaterhouseCoopers, elle est actuellement responsable douane de la société Diester Industrie.

Programme

- Notions
- Régimes économiques
- Destination particulière
- Suspension Tarifaire
- Droits anti-dumping
- Mécanisme du contingent
- Mise à la consommation
- Origine des marchandises
- Pratique : la déclaration en douane

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2AS1



NOUVEAUTÉ

CUSTOMS – La douane en anglais

OBJECTIFS

Animée en anglais par un formateur d'origine américaine, l'objectif de cette formation est :

- de vous familiariser avec le vocabulaire technique anglais en matière de réglementation douanière,
- d'améliorer la qualité de vos échanges avec les professionnels anglophones et gagner en efficacité dans le cadre de votre communication en anglais : réunions, rédaction de notes, entretiens téléphoniques, etc.

Public concerné

- Responsable ou collaborateur des services douane, logistique, juristes, etc.
- Commerciaux des sociétés travaillant sur les marchés internationaux,
- Prestataires intervenant dans le domaine du commerce international ; transitaires, sociétés d'inspection, etc.

Animée par

Lance THOMPSON

International Development Manager au sein de la société CONEX. Il est diplômé d'un master « Développement international » à l'École Supérieure de Management en Alternance (ESMA – Marne-la-Vallée). Il est également chargé du cours « Customs in English » dans cette école.

Programme

- Réglementation douanière - Eléments de contexte,
- Dédouanement : notions et modalités pratiques,
- Définition des marchandises :
 - Classement tarifaire,
 - Origine de la marchandise,
 - Valeur en douane
- Régimes douaniers,
- Transit communautaire,
- Les évolutions en cours...

Formation
Approfondie



➤ Durée :
1 jour

➤ Horaires
9h00-17h00

➤ Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus

➤ Référence :
N2LT1



NOUVEAUTÉ

Le code des douanes communautaire modernisé

OBJECTIFS

Le nouveau code des douanes communautaire (CDC modernisé) a été publié.

Une partie des dispositions d'application (en cours de négociation) commence à être stabilisée et les conséquences pratiques sont nombreuses :

- Réforme des régimes douaniers économiques
- Impact des critères liés à la certification OEA
- Mise en place du principe d'auto-évaluation (allègement des contrôles, auto-liquidation des droits ...)
- Principe du dédouanement centralisé.

Afin de faire le point sur les nouveautés auxquelles vous devez vous préparer, nous vous proposons de participer à une journée d'information ce thème.

Public concerné

- Responsable ou collaborateur des services douane et/ou logistique, juristes, etc.
- Prestataires intervenant dans le domaine du commerce international, transitaires, etc

Animée par

Un(e) rédacteur (rice) au bureau E/3 « Politique du dédouanement » de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2CDC

Programme

- Présentation générale :
 - Contexte du Code des Douanes Communautaire Modernisé (CDM) /E.customs
 - Principes du CDM
- Simplification du CDM :
 - Les régimes douaniers (réforme des régimes douaniers économiques)
 - Présentation des principes du dédouanement centralisé :
 - PDUC (procédures de domiciliation unique communautaire)
 - Auto-évaluation.
- Sécurisation des flux du CDM
 - Avantages d'être OEA
 - ICS / ECS



Les piliers de la déclaration en douane : classement tarifaire, origine, valeur en douane

OBJECTIFS

Au niveau douanier, une marchandise se définit via 3 éléments fondamentaux :

- le classement tarifaire (classement douanier, nomenclature douanière)
- l'origine
- la valeur en douane

Ces éléments impactent directement la liquidation douanière. Obéissant à des règles de détermination spécifique, cette formation, fondée sur des cas pratiques, vous permettra de faire le point sur vos connaissances et la méthodologie applicable.

Public concerné

Cadres et employés des services douane en entreprise, responsables service douane, déclarants en douane, agents de transit.

Animée par

Pierre CONTE

Délégué à la Commission Internationale & Douane FNTR – CFOCT et enseignant en douane et transport à l'ESSEC de Pontoise et à l'EST à Paris. Il a également occupé pendant plusieurs années le poste de délégué général de la Chambre Française des Organismes Commissionnaires de transport, ainsi que celui de directeur de l'ETL, école de transport, douane et logistique.

Programme

Rappel du contexte

Les litiges et contentieux douaniers

- L'administration des douanes
- Les formalités de dédouanement.

Les piliers du processus déclaratif

- La nomenclature
- L'origine
- La valeur en douane.

Questions/réponses

Formation
Approfondie



- Durée :
2 jours
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 980 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2PC1



Incoterms 2010 : Présentation pratique

OBJECTIFS

Appréhender l'impact du choix d'un Incoterm dans les transactions internationales
Intégrer les évolutions des Incoterms 2010 dans la supply chain

Public concerné

Responsables de service import/export, logistique, transport, achats, commercial ou administration des ventes. Gestionnaires des commandes et des contrats import/export.

Animée par

Pierre CONTE

Délégué à la Commission Internationale & Douane FNTR-CFOCT et enseignant en douane et transport à l'ESSEC à Pontoise et à l'EST à Paris. Il a également occupé pendant plusieurs années le poste de délégué général de la Chambre Française des Organismes Commissionnaires de Transport, ainsi que celui de directeur de l'ETL, école de transport, douane et logistique. Il a été impliqué dans l'élaboration des nouveaux Incoterms notamment à travers ses fonctions en tant que « Conseillers du commerce extérieur de la France ».

Programme

- ☞ **Rôle des Incoterms dans la chaîne d'approvisionnement d'une marchandise**
 - Rappel du rôle des Incoterms de l'ICC
 - Importance des Incoterms dans les contrats commerciaux
- ☞ **Nouveaux Incoterms 2010**
 - Refonte de la portée de certains termes
 - Suppression et création de termes plus en rapport avec les développements des transports internationaux multimodaux
 - Cas pratiques : comparaison entre les termes 2000 et 2010
- ☞ **Utilisation pratique des Incoterms**
 - Importance stratégique pour un pays et ses entreprises du choix de l'incoterm dans une transaction commerciale
 - Incidence des incoterms sur les frais de transport et frais connexes
 - Bonne utilisation des Incoterms maritimes et des règles et usances des ports
- ☞ **Risques liés à un mauvais usage des Incoterms**
 - Termes de vente en langue anglaise qui ne sont pas des Incoterms de la CCI
 - Faux Incoterms
 - Incoterms incomplets
- ☞ **Etude de cas**
 - Impact de l'incoterm sur les coûts de transport et de logistique dans le cadre d'une importation
 - Incidences sur les frais de transport à intégrer dans la valeur en douane

Formation
Approfondie



- **Durée :**
1 jour
- **Horaires**
9h00-17h00
- **Coût : 550 € HT**
Déjeuner inclus
- **Référence :**
N2PC4



Le classement tarifaire. La nomenclature douanière

OBJECTIFS

Impactant directement le taux de droit de douane applicable, le classement tarifaire obéit à des règles strictes édictées au niveau international. Incluant des cas pratiques, la formation sur le classement douanier vous permettra de revoir la méthodologie applicable à la détermination du classement des marchandises.

Public concerné

Cadres et employés des services douane en entreprise, responsables service douane, déclarants en douane, agents de transit.

Animée par

Pierre CONTE

Délégué à la Commission Internationale & Douane FNTR – CFOCT et enseignant en douane et transport à l'ESSEC de Pontoise et à l'EST à Paris. Il a également occupé pendant plusieurs années le poste de délégué général de la Chambre Française des Organismes Commissionnaires de transport, ainsi que celui de directeur de l'ETL, école de transport, douane et logistique.

Programme

- Élaboration du classement dans le cadre de l'OMD
- Définition du classement tarifaire
- La convention SH : présentation et évolution
- Méthodologie de classement (illustrée de cas pratiques) :
 - o Règles générales d'interprétation
 - o Les notes explicatives du SH et de la NC
- Classement par les instances communautaires
- Les renseignements tarifaires contraignants
- Sources d'information utiles

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2PC3



Les règles de détermination de l'origine et leurs conséquences

OBJECTIFS

Reprise sur la déclaration en douane, l'origine d'une marchandise a une conséquence directe sur les droits de douane. Liée au choix des fournisseurs, la gestion de l'origine représente une réelle source d'optimisation pour les entreprises à condition d'être maîtrisée. Profitez de cette formation douanière pour faire le point sur l'origine préférentielle (EUR1, Form A) et l'origine de droit commun (Made In ...) !

Public concerné

Cadres et employés des services douane en entreprise, responsables service douane, déclarants en douane, agents de transit.

Animée par

Luc MANNEVAL

Expert en droit du commerce international et en droit douanier, DESS de droit des affaires internationales et diplômé de l'Ecole nationale des douanes. 20 ans d'expérience auprès de l'administration des douanes. A collaboré au réseau international PriceWaterhouseCoopers avant de créer son propre cabinet de conseil.

Programme

- Présentation des notions d'origine préférentielle et d'origine de droit commun.
- Etude détaillée des conditions d'obtention de ces deux types d'origine.
- Examen des bases réglementaires.
- Analyse des conséquences de ces notions sur les importations des produits.
- Problématique du marquage « made in ».
- Etude comparée des principales réglementations (EU/USA/Japon) sur la question du marquage.
- Cas pratiques.

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2LM2



Valeur en douane et prix de transfert

OBJECTIFS

Permettre aux entreprises d'appréhender la valeur en douane afin de sécuriser leurs opérations douanières. Cette formation a pour but de donner des clés pratiques tant au regard de la documentation à constituer, des méthodes de contrôle de l'administration que des prix de transfert

Public concerné

Responsable ou collaborateur des services douane et/ou logistique, juristes, fiscalistes, personnels du service transport, achat, transitaires, etc.

Animée par

Guy LE GALL

Avocat spécialisé en droit douanier et défense commerciale, responsable du département douane et commerce international au sein du cabinet Landwell & Associés. Ses fonctions d'enquêteur à la 1ère division d'enquêtes de la DNRED (de 1990 à 1997) et ses activités de conseil en douane depuis 2002 l'ont amené à développer une approche à la fois théorique et pratique des problématiques de la valeur en douane. Il participa depuis 2007 à un groupe de travail sur la convergence entre la valeur en douane et les prix de transfert.

Programme

1. Introduction : définition de la valeur en douane des marchandises (article VII du GATT)
2. La valeur transactionnelle et les méthodes de substitution
3. Etude d'un cas concret illustrant les problématiques liées à la détermination de la valeur en douane dans un contexte de prix de transfert.
 - 3.1 - Justification des valeurs critères sur la base d'une documentation des prix de transfert.
 - 3.2 - Application des méthodes de substitution.
4. Nouveaux schéma commerciaux et évolutions réglementaires ayant une influence sur la valeur en douane.
 - 4.1 - Schéma entrepreneur / commissionnaire.
 - 4.2 - Conséquences de la mise en place de rulings ou d'accords préalables sur les prix de transfert.
 - 4.3 - Le schéma de la première vente à l'exportation ("first sale").
5. Les méthodes de contrôle de la valeur en douane par les autorités douanières.
 - 5.1 - Les documents exigibles dans le cadre du contrôle de la valeur en douane.
 - 5.2 - La jurisprudence communautaire et européenne relative au contrôle de la mise en œuvre des méthodes de substitution.
 - 5.3 - Les compléments de prix : la méthode de contrôle la plus utilisée (complément de prix au titre des apports de l'acheteur ou au titre des redevances et droit de licence.
6. Recherche d'une approche uniforme en matière de valeur en douane et de prix de transfert.
7. Nécessité d'une communautarisation des processus décisionnels et des contrôles en matière de valeur en douane (vers un renseignement contraignant sur la valeur en douane).

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2GL1



Les produits pétroliers - énergétiques

OBJECTIFS

La formation relative aux produits énergétiques est dispensée sur 2 jours pendant lesquels nous vous proposons d'aborder les notions fondamentales (statut des opérateurs et des établissements, modalités de circulation, modalités de taxation des produits pétroliers / produits énergétiques, TIPP exigible, TIC, TGAP, TICGN, détaxe, exonérations ...).

Public concerné

Responsables et collaborateurs des services juridiques, services douane ou fiscal des entreprises concernées par la réglementation accises, déclarants en douane.

Animée par

Nathalie MAYER

Diplômée du DESS droit fiscal et douanier, Nathalie MAYER exerce depuis 12 ans dans le domaine de la douane. Ayant débuté sa carrière au sein du département douanes de Landwell & Associés cabinet d'avocats membre du réseau PricewaterhouseCoopers, elle a été responsable dans un grand groupe pétrolier pendant 7 ans où elle a été impliquée dans la gestion quotidienne des opérations.

Programme

- Cadre réglementaire européen et français,
- Produits concernés et conséquences au regard de la réglementation
- Opérateurs : définition, statut,
- Circulation des produits énergétiques soumis ou non à contrôle,
- Etablissements douaniers et formalités applicables,
- Taxation des produits énergétiques : droits de douane, TVA pétrolière, TIPP, TGAP, TICGN.

Formation
Approfondie



► Durée :
2 jours

► Horaires
9h00-17h00

► Coût : 980 € HT
Déjeuner inclus

► Référence :
N2NM1



EMCS - Gamma

OBJECTIFS

Depuis le 1er Avril 2010, tout opérateur dans le domaine des produits soumis à accises (alcools, produits énergétiques, tabacs) est tenu d'établir un certificat de réception électronique pour toute réception de marchandise expédiée sous couvert d'un DAE (ex Document Administratif d'Accompagnement).

Au 1er Janvier 2011, tout transport intracommunautaire de produit soumis à accises devra faire l'objet de l'établissement d'un DAE (DAA dématérialisé).

Public concerné

Toutes sociétés concernées par la réglementation des produits soumis à accises. Responsables douane, service logistique, service informatique, déclarant en douane.

Animée par

Nathalie MAYER

Diplômée du DESS droit fiscal et douanier, Nathalie MAYER exerce depuis 12 ans dans le domaine de la douane. Ayant débuté sa carrière au sein du département douanes de Landwell & Associés cabinet d'avocats membre du réseau PricewaterhouseCoopers, elle a été responsable dans un grand groupe pétrolier pendant 7 ans où elle a été impliquée dans la gestion quotidienne des opérations. Elle a participé à la formation délivrée par la douane à Tourcoing. A ce titre, ED Editions fait partie des organismes référencés pour la formation EMCS-Gamma.

Programme

- Bases réglementaires (Réglementation communautaire, produits concernés, statut des opérateurs, principes de base en matière de circulation)
- Calendrier de déploiement
- Implémentation en France : GAMMA (spécificités nationales)
- modes de transmission, navigation)
- Traitement des DAA dans Gamma (*sous forme de cas pratiques*)
 - o Gestion des modèles
 - o Créer et apurer un DAA
- Les principaux scénarii (*sous forme de cas pratiques*)
 - o Apurement indirect (exportation, destinataire non connecté)
 - o Intégration d'un DAA papier
 - o Enlèvement à la propriété
- Procédure de secours (*sous forme de cas pratiques*)
- Gestion des DSA (*sous forme de cas pratiques*)

Formation
Approfondie



- ▶ Durée :
1 jour
- ▶ Horaires
9h00-17h00
- ▶ Coût : 490 € HT
Déjeuner inclus
- ▶ Référence :
N2AE1



Contributions indirectes sur les alcools

OBJECTIFS

Les contributions indirectes sont contrôlées par l'administration des douanes. La formation relative aux contributions indirectes permet aux entreprises de comprendre les bases réglementaires applicables et leurs obligations au jour le jour sur ce produit fortement taxé.

Public concerné

Responsable ou collaborateur des services douane et/ou logistique et/ou régie, juristes, comptables, personnels du service transport, transitaires,...

Animée par

Sophie Dumon-Kappe

Avocate auprès du Barreau de Paris, spécialisée en droit douanier et fiscalité des accises. Après avoir travaillé 10 ans au sein du département douanes du cabinet d'avocats Landwell & Associés (membre du réseau PricewaterhouseCoopers), elle vient de rejoindre le cabinet LHLF en qualité d'associée du département de droit douanier. Elle intervient tant en matière de conseil que de contentieux sur des problématiques douanières (régimes économiques, OEA, TGAP) et accises (alcools, tabacs, produits énergétiques).

Programme

- I- Fondements juridiques : Présentation de la directive 2008 /118 entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010
- II- Les différentes catégories fiscales de boissons alcooliques et alcools
- III- Le statut fiscal d'entrepôt agréé
- IV- Les obligations relatives au statut d'entrepôt agréé: cautionnement, comptabilité matières, déclaration récapitulative mensuelle, déclaration annuelle d'inventaire
- V- Détermination des pertes et des manquants
- VI- Circulation des alcools et boissons alcooliques
- VII- Comment aborder un contrôle de l'administration : les différents actes de la procédure de contrôle, modalités de la procédure de contestation
- VIII- Cas pratiques

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 600 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2SD1



La déclaration en douane avec DELTA

OBJECTIFS

Initiez-vous à la Pratique des Déclarations en Douane via Delta grâce aux exercices réalisées au cours de cette formation. Depuis 2007, les déclarations en douane sont dématérialisées. Nous vous proposons de venir découvrir et tester l'application mise en place sur le site prodou@ne. Organisée autour de nombreux cas pratiques, nous vous donnerons les clés pour comprendre les codifications requises, l'utilisation de RITA ainsi que la base des contrôles opérés par le système.

Public concerné

Cadres et employés des services douane en entreprise, responsables service douane, déclarants en douane, agents de transit.

Animée par

Nathalie MAYER

Diplômée du DESS droit fiscal et douanier, Nathalie MAYER exerce depuis 12 ans dans le domaine de la douane. Ayant débuté sa carrière au sein du département douanes de Landwell & Associés cabinet d'avocats membre du réseau PricewaterhouseCoopers, elle a été responsable dans un grand groupe pétrolier pendant 7 ans où elle a été impliquée dans la gestion quotidienne des opérations.

Programme

- Contexte réglementaire
- Les différents modes de transmission (DTI, EDI), les modalités d'adhésion au système
- Interface avec les applications Trigo, Rosa ...
- Présentation et navigation dans RITA
- Etapes de saisie d'une déclaration dans Delt@ (DTI), les données à saisir (format, cohérence des données, messages d'erreur...)
- Cas pratiques

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2DE7



Les nouveautés et les règles fondamentales applicables à la TVA intracommunautaire

OBJECTIFS

Maîtriser et approfondir les règles fiscales applicables à la TVA intracommunautaire, comprendre les nouvelles règles du "Paquet TVA", les remboursements de TVA intracommunautaire (8ème Directive) à compter du 1er janvier 2010 et tirer partie de la refonte des droits à déduction de la TVA en vigueur depuis le 1er janvier 2008

Formation
Approfondie



Public concerné

Responsables import/export, responsables financiers, responsables juridiques.

Animée par

Odile COURJON - Avocate associée au Cabinet TAJ, Docteur en droit fiscal international, licenciée en anglais, chargée de cours de TVA au Master II à l'université de Paris II Panthéon-Assas et à l'université de Rennes et chargée de cours d'anglais douanier du Master II à l'université de Rouen en douane. Spécialiste depuis 20 ans dans le domaine du commerce international, de la TVA et de la douane au sein du cabinet TAJ.

➤ Durée :
1 jour

➤ Horaires
9h00-17h00

➤ Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus

➤ Référence :
N2OC1

Programme

- Rappels des principes applicables à la TVA intracommunautaire,
- **Opérations complexes de livraisons de biens** ; ventes réalisées sous condition suspensive/résolutoire, ventes payables à terme ou à tempérament, ventes assorties d'une clause de réserve de propriété, locations ventes de biens meubles, crédit-bail, livraisons à exécutions échelonnées...
- **Opérations particulières** : livraisons simples et après montage, opérations de réparations et opérations à façon, les mesures de simplification, les opérations triangulaires, les ventes en consignation, les opérations effectuées par les intermédiaires,
- Régime de l'auto-liquidation applicable depuis le 1^{er} janvier 2006,
- Règles de facturation : mentions générales obligatoires et cas particuliers (exonérations territoriales,...),
- Lutte contre la fraude à la TVA ; la fraude carrousel,
- La DEB et la nouvelle DEB sur les services,
- TVA sur les services dans les sociétés holding,
- Refonte des droits à déductions ; régime applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 et les nouvelles règles d'affection,
- « Paquet TVA » applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, concernant le nouvel article 259-I, au 1^{er} janvier 2013, modification des règles B2C, 1^{er} janvier 2015, modifications des règles relatives aux prestations de services électroniques,
- Les principes généraux applicables en cas de contrôle portant sur la TVA.



Certification OEA : atouts pour les entreprises & méthodologie

OBJECTIFS

Donner aux entreprises du commerce international les clés pour apparaître comme des opérateurs fiables et mieux appréhender les nouvelles contraintes de la sécurisation de la chaîne logistique. Les aider à se positionner au regard de la certification de l'Opérateur Economique Agréé. De l'intérêt à solliciter le statut OEA à la gestion du projet, nous vous proposons une approche réaliste et pratique.

Public concerné

PDG, Directeurs généraux, responsables financiers, responsables ou collaborateurs des services douane et/ou logistique, responsables qualité, représentant en douane, etc.

Animée par

Thérèse-Anne AMY

Avocate spécialiste en droit communautaire. Exerçant au sein du cabinet d'avocats Baker & McKenzie SCP, Thérèse-Anne AMY met depuis 15 ans sa pratique du conseil et du contentieux en matière de Douane, Accises et fiscalités douanière des produits énergétiques au service des grands groupes internationaux et des petites et moyennes entreprises. Convaincue, dès l'origine, de l'intérêt de la certification OEA, elle en assure la promotion au travers de ses diverses interventions auprès de l'OMD et des acteurs majeurs du commerce international.

Programme

Introduction : Genèse et objectifs de la certification

1. Intérêts et faisabilité du projet OEA pour l'entreprise

- Les avantages annoncés,
- L'étude de la faisabilité,
- Les différents modes de communication sur l'OEA.

2. La préparation de la certification

- a. Les différentes étapes de la certification (de la préparation à l'audit de suivi),
- b. Comment impliquer les directions fonctionnelles ?

3. Exercices pratiques et conseils sur une sélection de questions

- a. Analyse commentée de certaines questions sensibles,
- b. Evaluation des mesures de contrôles internes face aux risques douaniers,
- c. Techniques de sécurisation des relations avec vos partenaires et prestataires,
- d. Exemple de fiche de procédure.

4. Traitement de la demande de certification par l'Administration

- a. Modalité de dépôt,
- b. Les audits douane/sûreté sécurité,
- c. La consultation des autres EM de l'UE.

Conclusion :

- Capitaliser sur la certification OEA,
- Perspectives : reconnaissance mutuelle et importance de l'OEA dans le Code des douanes communautaire modernisé.

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2TA1



Le nouveau statut d'OEA pour les prestataires de transport

OBJECTIFS

Mieux appréhender le nouveau statut communautaire d'OEA pour les prestataires de transport et les commissionnaires en douane.

Public concerné

PDG, Directeurs généraux, responsables financiers, responsables ou collaborateurs des services douane et/ou logistique, responsables qualité, représentant en douane, etc.

Animée par

Pierre CONTE

Délégué à la Commission Internationale & Douane FNTR – CFOCT et enseignant en douane et transport à l'ESSEC de Pontoise et à l'EST à Paris. Il a également occupé pendant plusieurs années le poste de délégué général de la Chambre Française des Organismes Commissionnaires de transport, ainsi que celui de directeur de l'ETL, école de transport, douane et logistique.

Programme

- 1. Un nouveau statut communautaire**
 - Cadre général « sûreté/sécurité » développé dans le monde et au sein de l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes),
 - Le renforcement de la « sûreté/sécurité » de la chaîne logistique internationale,
 - Le règlement communautaire sur le renforcement de la « sûreté/sécurité ».
- 2. Le « Custom Security Program »**
 - La modernisation du Code des douanes communautaire,
 - Le projet communautaire « e-custom »,
 - Le Règlement CE 1875/2006 intégrant le nouveau statut d'OEA.
- 3. Le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA)**
 - Le schéma général,
 - Les types d'accréditation.
- 4. Les conditions d'octroi de la procédure**
 - Certificat OEA et spécificités pour les prestataires
 - Modalités d'application pour la France
 - Procédure d'accréditation mise en place par les Douanes Françaises
 - Contenu de la procédure d'accréditation
 - Le guide « d'auto-évaluation » du demandeur et la demande par téléprocédure
- 5. L'intérêt de devenir OEA**
 - Les contraintes et avantages d'obtenir une accréditation
 - La responsabilité des partenaires de la supply chain d'une marchandise
 - La co-responsabilité entre l'entreprise et le prestataire de dédouanement envers l'administration douanière
- 6. Synthèse du stage**
 - Questions/réponses avec les participants
 - Evaluation du stage

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2PC1



OEA : Aspects sûreté et sécurité

NOUVEAUTÉ

OBJECTIFS

Animée par un professionnel en matière de sûreté/sécurité, l'objectif est :

- de vous donner les clés concernant les attentes de la douane en matière de sûreté-sécurité dans le cadre de la certification OEA
- de vous donner des éléments pratiques concernant la gestion des accès aux entreprises, les modalités en matière de réception et expédition de marchandises dans le cadre des échanges internationaux.

Formation
Approfondie



Public concerné

- Responsable ou collaborateur des services douane, logistique, juristes, etc. dont la société s'interroge sur la faisabilité de la certification OEA
- Personnel de sociétés déjà certifié mais dont le résultat en matière de sûreté doit être renforcé
- Prestataires intervenant dans le domaine du commerce international ; transitaires, , etc.

➤ Durée :
1 jour

➤ Horaires
9h00-17h00

➤ Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus

➤ Référence :
N2FC1

Animée par

François-Arnaud CZECZKO, Consultant analyste (Groupe Save - Société spécialisée en prévention, gestion des sinistres et expertises / filiale de Groupama Transport et Sofinsar). M. CZECZKO est titulaire d'un Master II spécialisé « Management de la chaîne logistique » délivré par l'École de Management de Normandie (membre de la Conférence des Grandes Écoles). Ancien Officier de l'Armée de Terre, donc sensible à la résolution pratique, réaliste des questions de sûreté et de sécurité, il travaille principalement sur la gestion des risques, la conduite d'études, l'analyse et le conseil dont l'accompagnement à des entreprises à l'OEA est une des expressions.

Programme

Présentation générale : un contexte international et historique...

Conséquences dans le domaine de la sûreté-sécurité du terrorisme et de la contrainte environnementale (C-TPAT, Container Security Initiative, Code ISPS , règle des 24h, cadre de normes SAFE de l'OMD, ...)

1 – Le statut d'opérateur économique agréé

- 1.1 - Présentation Générale et zoom sur la sûreté-sécurité
- 1.2 – Avantages directs & indirects, difficultés de mise en place
- 1.3 – Ce qu'attendent les douanes en terme de contrôle des risques

2 – Point critique dans le cadre de la certification OEA : les accès à l'entreprise Une réponse : Mise en place de procédure(s) simple(s) acquise(s) par tous

- 2.1 – Les accès des personnes
 - 2.1.1 – Les personnels de l'entreprise (Les permanents et les intérimaires)
 - 2.1.2 – Les visiteurs (Les prestataires de services et les clients)
- 2.2 – Les accès des véhicules et des marchandises
 - 2.2.1 – Les véhicules
 - 2.2.2 – Les marchandises



Les biens à double usage (BDU)

OBJECTIFS

La formation BDU est l'occasion de faire le point sur la réglementation applicable en matière de contrôle des exportations des biens et technologies à usage civil et militaire.

Public concerné

Responsable ou collaborateur des services douane et/ou logistique, transport, représentants en douane,...ayant acquis des connaissances de base et le vocabulaire douanier et fiscal.

Animée par

Audrey PELISSIER

Rédactrice au bureau E/2 - Politique des contrôles - DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects).

Programme

- Cadre réglementaire communautaire et national.
- Champ d'application de la réglementation des biens à double usage.
- Modalités pratiques (liste des biens, clause attrape-tout...).
- Procédures prévues par la réglementation communautaire.
- L'autorisation d'exportation prévue par la réglementation nationale.
- les transferts intra-communautaires.
- Dédouanement et modalités de contrôle.
- Aspects contentieux.

Formation
Approfondie



- Durée :
1 jour
- Horaires
9h00-17h00
- Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus
- Référence :
N2BDU



Le contrôle des exportations de matériels de guerre et matériels assimilés

OBJECTIFS

Découvrir et/ou faire le point sur ses connaissances concernant la réglementation relative à l'exportation de matériels de guerre et assimilés. Les matériels de guerre et biens assimilés font l'objet d'une réglementation complexe, nous vous proposons :

- d'analyser la réglementation française
- de vous présenter les avancées apportées par l'Union Européenne dans ce domaine
- de vous fournir les bases indispensables du système de contrôle des exportations des Etats-unis.

Public concerné

Export Control manager, Responsable import/export, Responsable ou collaborateurs des services douane et/ou logistique, transport, représentant en douane.

Animée par

Arnaud IDIART - Après 28 ans de carrière au ministère de la Défense, Arnaud Idiart est aujourd'hui conseiller Control Export au siège d'EADS à Paris. Il a commencé sa carrière à la DGA à la sous direction du Contrôle. A ce titre Arnaud Idiart a contribué à l'évolution de la réglementation française et européenne. Président du comité « réglementation étrangère » de contrôle des exportations du GIFAS, il a également participé à la publication de l'ouvrage « the Export Control Law and Regulations Handbook ».

Programme

Introduction

- 1- Le dispositif français de contrôle
 - Cadre réglementaire et sanctions,
 - Identification des matériels concernés,
 - Agrément Préalable : traitement des demandes et avis de la CIEEMG,
 - Le contrat : réserves et clauses imposées par le Gouvernement
 - A.E.M.G. : Conditions d'obtention, examen et circuit des demandes
- 2- Les avancées de l'Union européenne ; la directive Transferts Intra Communautaire du 16 décembre 2008.
- 3- Les bases du système extraterritorial imposé par les Etats-Unis

Conclusion / Questions/Réponses

Formation
Approfondie



➤ Durée :
1 jour

➤ Horaires
9h00-17h00

➤ Coût : 550 € HT
Déjeuner inclus

➤ Référence :
N2A11



Aéronautique : douane et fiscalité

OBJECTIFS

Acquérir une vue d'ensemble sur les mécanismes applicables en matière de droits de douane dans le secteur de l'aéronautique civile et militaire (régimes économiques, suspensions de droits de douane, destination particulière, aspects TVA...)

Public concerné

Responsables ou collaborateurs des services juridiques, des services douane, transport, logistique, import/export, commercial ou achats, logisticiens, commissionnaires de transport en douane, transitaires. Entreprises relevant du secteur aéronautique, commissionnaires en douane, entreprises du GIFAS.

Animée par

Jack ROSSI

Flux internationaux et risque douane de l'Entreprise. Titulaire d'un D.E.S "Economie des systèmes de transports "(PARIS X), Responsable import-export et Export Control Officer dans un Groupe d'Electronique Grand Public. Après une expérience en tant que Consultant, à rejoint, depuis une dizaine d'années le Groupe THALES pour prendre en charge les Affaires Douanières de ses activités Aéronautiques.

Programme

- Règlement 3050/95 portant suspension des droits de douane.
- Régime de la destination particulière sur la suspension des droits de douane.
- Règlement 1147/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant suspension des droits de douane.
- Régime du perfectionnement actif.
- Article 544c des dispositions d'application du code des douanes communautaire: modalités particulières d'apurement, critères d'octroi de l'apurement par anticipation, suivi du régime, conséquences fiscales).
- Règlement 150/2003 portant suspension des droits de douane sur certains armements et équipements militaires.
- Suspension de la TVA sur les biens importés et destinés à faire l'objet d'ouvrages en France sur commande d'un donneur d'ordre établi en pays tiers et réexpédiés en dehors de la Communauté européenne dans le secteur aéronautique.

Formation spécialisée



- ◆ Durée : 1 jour
- ◆ Horaires 9h00-17h00
- ◆ Coût : 750 € HT Déjeuner inclus
- ◆ Référence : N3DB1



Les produits textiles et chaussants

OBJECTIFS

Cette formation douanière sera l'occasion de perfectionner vos connaissances techniques notamment au regard :

- des accords existants dans le domaine textile
- de la méthodologie applicable pour la détermination du classement tarifaire (classement douanier, nomenclature douanière)
- des règles d'origine applicable (origine préférentielle, made In ...)

Public concerné

Cadres et employés des services douane en entreprise, responsables service douane, déclarants en douane, agents de transit.

Animée par

Pierre CONTE

Délégué à la Commission Internationale & Douane FNTR – CFOCT et enseignant en douane et transport à l'ESSEC de Pontoise et à l'EST à Paris. Il a également occupé pendant plusieurs années le poste de délégué général de la Chambre Française des Organismes Commissionnaires de transport, ainsi que celui de directeur de l'ETL, école de transport, douane et logistique.

Programme

- Présentation de l'environnement du secteur H.T.V.
- Lexique des principaux termes et produits du textile.
- Accords OMC, accords SPG, accords préférentiels.
- Règles d'origine, marquages, normes.
- Méthodologie du classement d'un produit.
- Exemples de classements tarifaires vêtements/chaussants.
- Anticipation des litiges et contentieux douaniers.

Formation spécialisée



- ▶ Durée : 2 jours
- ▶ Horaires : 9h00-17h00
- ▶ Coût : 980 € HT Déjeuner inclus
- ▶ Référence : N3PC2



Les régimes douaniers économiques

OBJECTIFS

Les régimes économiques constituent une optimisation douanière qui doit être correctement appréhendée par les opérateurs. Cette formation douanière vous permettra d'appréhender

- les éléments à prendre en compte pour évaluer l'intérêt de mettre en place un régime douanier économique
- les conditions et modalités de mise en place
- les mécanismes de fonctionnement et les aménagements possibles (exportation anticipée, trafic triangulaire, compensation à l'équivalent ...)

Public concerné

Cadres et employés des entreprises importatrices et exportatrices, responsables service douane, déclarants en douane, agents de transit.

Animée par

Marc BROCARDI

Avocat au barreau de Paris, il a rejoint le cabinet Arsène Taxand en 2005 pour développer et animer l'équipe « Douane ». Il était auparavant sénior manager chez Landwell & Associés (PwC). Il intervient notamment dans les domaines suivant : optimisation et sécurisation de la gestion TVA/Douane des flux physiques ; assistance à contrôle et contentieux douanier devant les juridictions et commissions compétentes ; assistance en matière de TGAP et de contributions indirectes.

Programme

- Intérêts et contraintes des régimes économiques.
- L'entrepôt sous douane.
- Le perfectionnement actif, suspension et rembourse.
- Le perfectionnement passif.
- L'admission temporaire.
- Le régime des retours.
- Les évolutions des régimes douaniers dans le cadre du projet de refonte du code des douanes communautaire.

Formation spécialisée



- Durée : 1 jour
- Horaires 9h00-17h00
- Coût : 750 € HT Déjeuner inclus
- Référence : N3MB1



Contrôle et contentieux douanier

OBJECTIFS

Présentation pratique des tenants et des aboutissants du contrôle douanier, qui permet aux professionnels concernés :
D'appréhender concrètement la technique du contrôle douanier, de mesurer les enjeux de ce contrôle et de prévenir et anticiper les risques.

Public concerné

Responsable ou collaborateur des services juridiques, des services douane, transport, logistique, import/export, commercial ou achats, logisticien, commissionnaire de transport en douane, transitaire.

Animée par

Nadine GRENOUILLEAU

Responsable du Département Droit douanier & Commerce international du cabinet d'avocats OJFI-ALISTER. A travaillé également, pendant plusieurs années, en tant que consultant en droit douanier et au Ministère de l'économie et des finances.

Programme

Du contrôle à la notification d'infraction :

- diversités des contrôles (lors du dédouanement et du post dédouanement)
- l'enquête douanière (gestion, moyens d'action, matérialisation du contrôle)
- incidences de la notification d'infraction.

Règlement et contestation des litiges :

- avant le tribunal
- devant le tribunal

Minimiser les risques contentieux :

- réduire les risques
- anticiper

Formation spécialisée



- ♦ Durée : 1 jour
- ♦ Horaires 9h00-17h00
- ♦ Coût : 750 € HT Déjeuner inclus
- ♦ Référence : N3NG1



Les instruments de défense commerciale

OBJECTIFS

Permettre aux entreprises de mieux comprendre le fonctionnement des règles relatives au dumping afin de se protéger contre des pratiques illicites.

Public concerné

Responsable ou collaborateur des services douane, juristes, fiscalistes, personnels du service achat, commercial transitaires,...

Animée par

Guy Le Gall

Avocat spécialisé en droit douanier et défense commerciale, responsable du département douane et commerce international au sein du cabinet Landwell & Associés. Ancien inspecteur des douanes, Guy LE GALL a été détaché, de 1997 à 2000, en qualité d'expert national, à la Direction générale du Commerce de la Commission européenne où il a effectué plusieurs enquêtes en matière de politique commerciale et participé à la rédaction de règlements antidumping. Depuis 2002, il assiste les entreprises en matière de protection contre le dumping (demandes de renouvellement des mesures commerciales, plaintes antidumping, lobbying des autorités douanières et de la Commission,...).

Programme

- Introduction : objectif des instruments de politique commerciale dans le cadre de l'OMC
- Les différents instruments de politique commerciale de l'Union européenne (antidumping, anti-subsidies, quotas, obstacles au commerce)
- Le règlement communautaire relatif à la défense contre le dumping - les concepts (dumping, préjudice, intérêt communautaire, valeur normale, prix à l'exportation, ...)
- Constitution par l'industrie communautaire d'une plainte en matière de dumping (les premiers éléments de preuve du dumping et du préjudice)
- La procédure antidumping, de l'instruction de la plainte jusqu'à l'instauration des droits
- Le contournement des mesures antidumping - comment y remédier?
- Les engagements de prix des exportateurs
- La surveillance des mesures par les opérateurs (l'utilisation des statistiques du commerce extérieur, le lobbying des autorités)

Formation spécialisée



- ▶ Durée : 1 jour
- ▶ Horaires 9h00-17h00
- ▶ Coût : 600 € HT Déjeuner inclus
- ▶ Référence : N3GL1

CALENDRIER

Formations



FORMATIONS DOUANE & calendrier 2010

 **Découverte**
 **Approfondie**
 **Spécialisée**
 Toutes nos formations ont lieu de 9H00 à 17H00

N1CM2		La douane au quotidien		890 €	4 & 5 février 10 & 11 juin 7 & 8 octobre
N1BD1		La déclaration d'échanges de biens (DEB)		450 €	30 mars 22 juin 23 novembre
N2AS1		Les droits de douane	NOUVEAU	550 €	6 mai 23 septembre
N2LT1		CUSTOMS & la douane en anglais	NOUVEAU	550 €	27 janvier 21 septembre
N2CDC		Le Code des Douanes Communautaire Modernisé	NOUVEAU	550 €	31 mars 15 octobre
N2PC1		Les piliers de la déclaration en douane : classement tarifaire, origine, valeur en douane		980 €	18 & 19 mars 17 & 18 juin 9 & 10 décembre
N2PC4		Incoterms 2010 : Présentation pratique		550 €	15 novembre
N2PC3		Le Classement tarifaire – La nomenclature douanière		550 €	9 mars 14 septembre
N2LM2		Les règles de détermination de l'origine et leurs conséquences		550 €	10 mars 15 septembre
N2GL1		La valeur en douane et prix de transfert		550 €	11 mars 16 septembre
N2NM1		Les produits pétroliers & énergétiques		980 €	28 & 29 janvier 24 & 25 juin 11 & 12 octobre
N2AE1		EMCS – GAMMA		490 €	21 janvier 17 mars 1 ^{er} avril 26 mai 28 mai 5 octobre 18 novembre
N2SD1		Contributions indirectes sur les Alcools		600 €	27 mai 21 octobre



CALENDRIER

Formations



FORMATIONS DOUANE & calendrier 2010

Découverte
Approfondie
Spécialisée
 Toutes nos formations ont lieu de 9H00 à 17H00

N2DE7		La déclaration en douane avec DELTA	550 €	9 février 14 septembre
N2OC1		Les nouveautés et les règles fondamentales applicables à la TVA intracommunautaire	550 €	1 ^{er} juin 16 décembre
N2TA1		Certification OEA : atouts pour les entreprises & méthodologie	550 €	8 juin 7 décembre
N2PC4		Le nouveau statut d'OEA pour les prestataires de transport et les commissionnaires en douane	550 €	19 janvier 28 septembre
N2FC1		OEA : aspects sûreté et sécurité NOUVEAU	550 €	23 mars 29 septembre
N2BDU		Les biens à double usage	550 €	18 mai 19 octobre
N2AI1		Le contrôle des exportations de matériels de guerre et matériels assimilés	550 €	17 mai 18 octobre
N3DB1		Aéronautique : douane et fiscalité	750 €	19 mai 20 octobre
N3PC2		Les produits textiles et chaussants	980 €	3 & 4 juin 25 & 26 novembre
N3MB1		Les régimes douaniers économiques	750 €	16 mars 14 octobre
N3NG1		Contrôle et contentieux douanier	750 €	21 mai 14 décembre
N3GL2		Les instruments de défense commerciale	600 €	30 novembre

INSCRIPTION

Formations



INSCRIPTION FORMATION

À retourner par fax au 01 47 59 07 17 ou par e-mail à formation@ed-editions.fr

Participant

Prénom / nom

Profession

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Tél.

Fax.

Email

Référence formation

Date(s) de la formation

Responsable formation

Prénom / nom

Tél.

Fax.

Email

Adresse de facturation

Votre société

Votre siège

Votre organisme collecteur

Adresse

Code Postal

Ville

Réf. à rappeler sur facture :

Conditions générales de participation

Tarifs

Les prix des stages sont indiqués, sur chaque programme, en Euros hors taxes. Ils couvrent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants ainsi que les pauses de demi-journée. Les déjeuners sont offerts aux stagiaires.

Paiement

Nos factures sont payables au comptant, sans escompte, par chèque, virement bancaire ou postal. Toute facture non payée à l'échéance fixée entraînera, outre l'exigibilité immédiate des sommes dues, des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, l'Encyclopédie Douanière serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard.

Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de stage

Dès réception de l'inscription, une confirmation est adressée au responsable formation accompagnée du programme du stage et d'une convention de formation. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'Encyclopédie Douanière avant le début du stage. Environ trois semaines avant le début du stage, une convocation qui précise la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires du stage est adressée au participant ou au responsable de l'inscription. A l'issue de chaque stage, une attestation de suivi de stage est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

Annulation et abandon

En cas d'annulation par l'entreprise ou le stagiaire dans les 5 jours ouvrables précédant le début de la session, 50 % du montant T.T.C. de l'inscription seront dus à l'Encyclopédie Douanière. Pour être effective, toute annulation devra être confirmée par écrit. Le département formation de l'Encyclopédie Douanière se réserve le droit, au plus tard une semaine avant la date prévue, de reporter ou annuler une session pour des raisons d'organisation, dans le cas où le nombre de participants à l'un de nos stages serait jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, les frais d'inscription éventuellement réglés seront restitués à l'entreprise, ou reportés sur une autre session, selon votre choix. Tout stage commencé est facturé intégralement.